



Conseil Municipal de Saint-Geniez-Ô-Merle

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt huit septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Geniez-Ô-Merle, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 septembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : Lionel JEAN – Christine AIGUEPERSE – Philippe OLLAR – Nathalie GUBERT – Maxime BOYER

Absents non représentés : Sylvain DERNAT - Sarah CHAUZEIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

A l'unanimité, Philippe Ollar est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications suivantes de l'ordre du jour :

Suppression de la délibération sur l'éclairage public

Ajout des délibérations sur les biens de section de La Combe (n°7) et sur la sollicitation de subventions au titre des amendes de police (n°8)

1) Approbation du Compte-Rendu du 29 juin 2026

Approuvé à l'unanimité

2) Point trésorerie

Le solde du compte 515 (trésorerie) s'élève à environ 321 088 €.

3) Renouvellement de l'adhésion au Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET)

A l'unanimité, le Conseil valide le renouvellement pour la durée du mandat de l'adhésion au SPET.

4) Approbation du projet de zonage d'assainissement collectif de Rouzeyrol –
Demande d'ouverture d'enquête publique – Demande de désignation d'un
commissaire-enquêteur auprès du tribunal administratif de Limoges

Le Maire rappelle que l'étude diagnostique et comparative des solutions de gestion des eaux usées de Rouzeyrol aboutissant à la révision du schéma directeur assainissement est achevée. Ce schéma a été complété par une proposition de révision du zonage afin de le faire correspondre à la desserte actuelle et de prendre en compte des bâtiments existants pouvant être raccordés dans le futur.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé le zonage établi, la demande d'ouverture d'une enquête publique en vue de l'adoption du plan de zonage et autorise le Maire à solliciter la désignation d'un commissaire enquêteur auprès du tribunal administratif de Limoges.

5) Renouvellement CDD d'un agent contractuel pour un accroissement saisonnier d'activité du 01/10/2026 au 31/12/2026

Le Maire indique que l'absence pour maladie de l'agent technique de la Commune est prolongée au-delà du 1^{er} octobre et propose la prolongation pour 3 mois du contrat de Monsieur Laurent MONS.

Le Conseil valide à l'unanimité la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre.

6) Renouvellement du contrat de location du grand logement de l'ancien presbytère du 1^{er}/11/2026 au 31/10/2027

Le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement du bail du logement de l'ancien presbytère, moyennant une évolution du loyer en fonction de l'IRL (Indice de Référence des Loyers)

7) Régularisation et cession des Biens de la Section de La Combe

Le Maire expose que la section de La Combe possède plusieurs parcelles de faible superficie n'ayant pas été intégrées au groupement forestier de Soult, dont certaines sont imbriquées dans les propriétés bâties du hameau et une supporte l'emprise d'une voie communale.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- de procéder au bornage de l'ensemble des biens concernés ;
- d'identifier précisément l'emprise de la voie communale et de solliciter son changement d'usage par le transfert dans le patrimoine de la commune pour motif d'intérêt général ;
- d'étudier le changement d'usage par cession des terrains sectionaux restant disponibles aux habitants du hameau intéressés, après établissement des surfaces définitives et de leur valeur ;
- de rechercher un équilibre financier permettant que les produits des cessions couvrent a minima les frais de géomètre, de bornage et d'actes liés à cette opération ;
- de consulter les électeurs de la section de La Combe conformément aux dispositions de l'article L.2411-16 du CGCT

• .Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police – Aménagement de sécurité routière

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est une dotation reversée par l'État aux communes et groupements de communes afin de financer des aménagements de sécurité routière et de transport.

Le Maire propose de solliciter, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2026, une subvention pour les travaux et achats suivants :

- Achats de panneaux de signalisation de sécurité routière pour un montant HT de 863,91 €
- Réalisation de bandes sonores sur la voirie de la Commune pour un montant HT de 3066 €

Le montant total des travaux HT s'élève à 3929,91 €, soit 4715,89 € TTC.

La subvention sollicitée s'élève à 1375 € (35% des dépenses)

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Remerciements divers
Le Maire fait part des remerciements reçus de la part de différentes associations bénéficiaires de subventions de la Commune, ainsi que de plusieurs habitants qui ont participé à la cérémonie de plantation du Mai et au pot de l'amitié qui a suivi le 29 août.
- Philippe Ollar présente les nouvelles modalités de contractualisation avec le département pour l'aide aux Communes sur la période 2027-2029. Après échange, le Conseil retient, à l'unanimité, l'option « enveloppe annuelle » qui prévoit une aide de 15 000 € par an pendant les trois années du contrat, soit un montant total de 45 000 €, non reportable d'une année sur l'autre. Le reliquat non consommé en fin d'année peut être affecté en complément de la dotation voirie.
- Le Maire présente l'organisation de la sous-commission départementale de sécurité incendie et panique (SCDIP)
- Le Maire présente les grandes lignes de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)
- Le petit logement de l'ancien presbytère est vacant depuis le décès cet été de l'ancien locataire. Avant de le remettre en location, le Maire propose de réaliser des travaux d'amélioration : électricité, chauffage, sanitaire, peinture, plomberie, vitrages,... Des devis vont être sollicités auprès des artisans locaux.
- Christine Aigueperse présente l'organisation de la fête de Noël pour les enfants de la Commune. Cela concerne 10 enfants, et la fête sera commune avec Saint Cirgues La Loutre.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

Le Maire,
Lionel JEAN



Le Secrétaire de séance,
Philippe OLLAR